

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTRE DES MINES

HOTEL DU GOUVERNEMENT

KINSHASA/GOMBE

**RAPPORT FINAL DES ETATS
GENERAUX DU SECTEUR MINIER**

Juillet 2021

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	3
II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	5
II.1. Cérémonie d'ouverture	5
II.2. Travaux en panels.....	5
<i>I^{ère} JOURNEE</i>	6
PANEL 1. : Fraude et Contrebande minières.....	6
<i>a) Observations</i>	6
<i>b) Recommandations</i> :	7
PANEL 2. : Problématique de la recherche Géologique en RDC	8
<i>a) Observations</i>	9
<i>b) Recommandations</i> :	9
PANEL 3. : Transparence et redevabilité dans le secteur minier	10
<i>a) Observations</i>	11
<i>b) Recommandations</i> :.....	12
<i>II^{ème} JOURNEE</i>	13
PANEL 4. : Participation de l'Etat, chaîne de valeur locale et promotion de la classe moyenne.....	13
<i>a) Observations</i>	13
<i>b) Recommandations</i> :	15
PANEL 5. : Potentiel des ressources minérales non-métalliques et problématiques de l'exploitation minière artisanale en RDC	17
<i>a) Observations</i>	17
<i>b) Recommandations</i> :	18
PANEL 6. : Responsabilités environnementale et sociétale des entreprises minières	19
<i>a) Observations</i>	19
<i>b) Recommandations</i> :	20
II.3. Cérémonie de clôture	21

I. INTRODUCTION

Sous le Haut patronage de Son Excellence Monsieur **Félix Antoine THISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République, Chef de l'Etat, le Ministère des Mines a organisé les Etats généraux du secteur minier du 08 au 10 juillet 2021, à l'Hôtel du Gouvernement, à Kinshasa, Capitale de la République Démocratique du Congo.

Ces assises tenues sous le thème principal « **SECTEUR MINIER, MOTEUR DE CROISSANCE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA RDC** », avaient fondamentalement un double caractère : échange et réflexion.

- **Echange** : car s'agissant d'une problématique impliquant tous les acteurs ou parties prenantes du secteur minier.
- **Réflexion** : ces assises étant guidées par la vocation de Son Excellence Madame la Ministre des Mines, traduite par cette assertion de son discours d'ouverture : « *Les présentes assises s'inscrivent dans l'idéal de traduire la croissance économique de notre pays dans le vécu quotidien des Congolais, afin de se conformer à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat d'une part et d'autre part à formuler des recommandations pertinentes qui lui permettront d'améliorer la feuille de route qui va guider mon action* ».

L'objectif de la tenue de ces assises était de :

- faire un état des lieux du secteur ;
- offrir un cadre d'échange aux différentes parties prenantes pour discuter des questions qui rongent le secteur ;
- dégager, parmi les recommandations formulées, celles susceptibles de permettre l'élaboration d'une feuille de route qui permettra d'apporter des solutions aux problèmes posés, suivant la vision éclairée du Président de la République, Chef de l'Etat.

Ces assises ont réuni les Experts de la Présidence de la République, du Gouvernement, les délégués des Opérateurs miniers, les Organisations de la Société Civile, les Partenaires Techniques et Financiers, les Chercheurs, les Scientifiques et autres personnalités indépendantes.

Au total, l'on a dénombré 255 participants aux Etats généraux du secteur minier dont 51 par visio-conférence.

Il convient de signaler que des travaux préparatoires ont précédé l'organisation de ce forum.

Durant cette phase, sous la direction du Directeur de Cabinet de son Excellence Madame la Ministre des Mines, Monsieur **Léon KASEYA NDAYE**, les tâches suivantes ont été réalisées :

- la note conceptuelle ;
- le budget prévisionnel ;
- le programme d'activités ;
- la liste des participants ; et
- le lancement des invitations.

II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les Etats généraux du secteur minier ont été séquencés comme suit :

- la cérémonie d'ouverture ;
- les travaux en Panel ;
- la cérémonie de clôture.

II.1. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a connu les interventions suivantes :

- le mot de circonstance prononcé par le Coordonnateur de la CTCPM, Monsieur **MABOLIA YENGA** ;
- l'adresse de l'invité spécial de Son Excellence Madame la Ministre des Mines, Monsieur **KALAA MPINGA** ;
- l'allocution du Secrétaire Général a.i. aux Mines, Monsieur **Breloc MBOMA ZWABISALA** ;
- le discours d'ouverture de Son Excellence Madame la Ministre des Mines, **Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI**.

Après avoir souhaité la bienvenue aux invités et participants, Son Excellence Madame la Ministre des Mines a exhorté ces derniers à se pencher lors des travaux en panel sur les questions d'actualité du secteur, essentiellement la lutte contre la fraude minière, la connaissance du sol et du sous-sol, la transparence et la redevabilité, la chaîne de valeur locale et la promotion de la classe moyenne.

Aussi, elle les a invités à formuler des recommandations pertinentes qui lui permettront d'enrichir la feuille de route devant guider son action.

II.2. Travaux en panels

Six (06) panels au total ont été organisés durant deux jours, soit, du 08 au 09 juillet 2021. Ces travaux étaient organisés de la manière suivante :

1^{ère} JOURNEE

PANEL 1. : Fraude et Contrebande minières

Ce panel a fonctionné sous la modération de Monsieur ***Dominique MBUYI TSHIMBULU***, Conseiller en charge de la Bonne Gouvernance, Transparence et Traçabilité au Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre des Mines, assisté de l'équipe de rapporteurs composée de :

- Monsieur ***Freddy KABOSANI GEKA***, Expert-Chef de Service à la CTCPM ;
- Monsieur ***Jean Paul OLUA***, Directeur au SAEMAPE ;
- Monsieur ***Yannick KALUILA***, Juriste au CEEC.

Quatre sous-thèmes ont été développés, à savoir :

1. « ***L'Administration des Mines et la lutte contre la fraude minière et les activités illicites : Etat des lieux, enjeux, défis et perspectives pour une nouvelle stratégie d'actions*** », par Monsieur ***MBOMA ZWABISALA Breloc***, Secrétaire Général a.i. aux Mines ;
2. « ***La Fraude et la contrebande minières, un frein pour la modernisation de la République Démocratique du CONGO : Tentative de solution*** » par Monsieur ***OTSHUDI DISASHI***, Directeur juridique et de lutte contre la fraude minière au CEEC ;
3. « ***La problématique de la reprise de l'achat de l'or de production artisanale par la Banque Centrale du Congo*** » par Monsieur ***Dieudonné MOKILI***, Consultant Sénior/Banque Centrale du Congo ;
4. « ***L'initiative de traçabilité de l'or de production artisanale*** » par Monsieur ***MUAMBA KANYINKU Freddy***, Directeur Provincial du CEEC/Nord-Kivu.

a) Observations

Au cours de ce panel, les participants ont dégagé les facteurs à l'origine de la fraude et la contrebande minières, notamment l'insécurité, le dysfonctionnement des Services de l'Etat préposés à la lutte contre ces deux fléaux.

Aussi, il a été relevé que les Services administratifs installés à Kinshasa seraient à la base de la fraude notamment la superposition des titres miniers.

b) Recommandations :

1. Restructurer fondamentalement la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude Minière « CNLFM » en sigle ;
2. Lutter contre la multiplicité des taxes ;
3. Organiser les campagnes des sensibilisations et encourager les aviseurs;
4. Renforcer la législation minière en appuyant l'aspect de la responsabilité sociétale des entreprises ;
5. Faire une approche de la politique de la lutte contre la fraude minière par filière des substances minérales ;
6. Réduire l'influence du politique dans l'institution et la gestion des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) qui favorise la fraude ;
7. Interdire la présence des expatriés dans les Zones d'Exploitation Artisanales ;
8. Renforcer la présence des services de l'Etat ainsi que leur capacité opérationnelle dans chaque province ;
9. Lutter contre l'établissement anarchique des comptoirs sur des sites miniers ;
10. Trouver un moyen de faire coexister l'exploitation artisanale et industrielle ;
11. Décentraliser la CNLFM et y intégrer le CRM ;
12. Lutter contre la corruption au sein des Services techniques du ministère de Mines ;
13. Identifier les coopératives minières qui respectent la loi et supprimer toutes celles qui violent la loi et ne font rien ;
14. Octroyer les agréments des coopératives minières en se référant au préalable à SAEMAPE ;
15. Renforcer les capacités des Services techniques du Ministère des Mines ;
16. Réduire la durée du processus d'octroi des permis des 3T ou de CIRGL en la conformant à la législation en vigueur ;
17. Lutter contre la fraude minière en numérisant le système de traçabilité du secteur ;
18. Contrecarrer le trafic d'influence sur les sites miniers ;

19. Regrouper tous les comptoirs de diamant dans la ville de Kinshasa, pour faciliter la traçabilité des flux financiers ;
20. Transformer tous les Permis de Recherches (PR) de diamant en Zones d'Exploitation Artisanales sauf pour la MIBA ;
21. Organiser des descentes surprises dans les comptoirs ;
22. Identifier les associations qui bénéficient des rétributions américaines sur la vente du diamant à hauteur de trois milliards des dollars, chaque année ;
23. Instruire la Banque Centrale du Congo de reprendre ses activités d'achat d'or dans un court délai ;
24. Mettre en place un cadre de réflexion permanent regroupant les Services des Mines, la Banque Centrale, le ministère de l'Economie ainsi que la société civile en vue de proposer un document sur la stratégie nationale de l'or d'exploitation artisanale ;
25. Mettre à la disposition de la Direction de l'Inspection minière de l'Administration des Mines des moyens financiers et logistiques en vue de se mouvoir sur le terrain dans le cadre de sa mission de lutte contre la fraude et la contre bande minière.

PANEL 2. : Problématique de la recherche Géologique en RDC

La modération a été assurée par Monsieur **Paulin MAWAYA**, Chef de Département au CAMI. Il a été assisté des rapporteurs ci-dessous :

- Monsieur **MANTUILA TADILA**, Expert à la CTCPM ;
- Monsieur **Nestor MAWEZE**, Expert au SAEMAPE ;
- Monsieur **MPOYI MUKALA Benoît**, Chargé d'Etudes au Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre des Mines.

Les quatre sous-thèmes retenus pour ce panel ont porté sur :

1. « **Inventaire des ressources minérales et problématique de la certification des réserves minérales de la RDC** » par Monsieur **Patrick MAYUBA**, Directeur Général du Centre National de Télédétection « CNT » ;

2. « **Rôle de l'Etat dans la certification des réserves minérales et inventaire des substances minérales : point de vue du CRGM** » par le Professeur **KANDA NKULA**, Directeur Général du Centre de Recherche Géologique et Minière « CRGM » ;
3. « **Rôle de l'Etat dans la certification des réserves minérales et inventaire des substances minérales : point de vue du Service Géologique National du Congo** » par le Professeur **Dona KAMPATA MBWELELE**, Directeur Général du Service Géologique National du Congo « SGN-C » ;
4. « **Les défis de la gestion du domaine minier et de titres miniers** » par le Professeur **MULUNGULUNGU NACHINGA** du Cadastre Minier « CAMI ».

a) Observations

Ce panel a mis en exergue :

- l'apport de la télédétection dans la cartographie géologique à but minier dans les pays tropicaux à climat humide, technique qui permet de couvrir des grandes superficies, réduisant ainsi les coûts et le travail de terrain ;
- l'importance de procéder à la recherche géologique au moyen d'une cartographie avant d'envisager un inventaire des ressources minérales et la certification des réserves minérales ;
- les grands défis du secteur minier sont entre autres l'absence d'une bonne politique de financement des activités d'exploration, la non actualisation des documents géologiques et l'absence d'une certification des réserves minérales du pays ;
- la République Démocratique du Congo n'est explorée qu'à 17 %. Depuis l'indépendance, aucune recherche n'a été menée par le Gouvernement au moyen des entreprises du portefeuille. Il se pose un grand problème de renouvellement des ressources minérales ;
- l'observance de plusieurs problèmes dans la gestion des titres miniers, à savoir la problématique de transformation des titres miniers et le gel des droits miniers lié notamment aux cas de forces majeurs déclarés.

b) Recommandations :

1. Solliciter le transfert des données numérisées qui sont logées au Musée Royal de Tervuren en Belgique ;

2. Envisager l'acquisition d'un satellite propre à la RDC dans le but d'accélérer les recherches dans le secteur minier ;
3. Faire interagir les Services concernés par la recherche géologique (SGN-C, CRGM et CNT) ;
4. Faire une recherche géologique fondamentale et appliquée ;
5. Investir dans le capital humain, notamment par des formations continues et adaptées au besoin du secteur minier ;
6. Poursuivre la mise en place d'une Banque Nationale des Données Géoscientifiques ;
7. Lancer les activités du SGN-C pour booster la recherche géologique ;
8. Opérationnaliser le Fonds Minier en vue, notamment, du financement des projets agréés du SGN-C ;
9. Procéder à l'identification et à l'évaluation du potentiel minéral des ZEAs avant leur attribution ;
10. Mettre en place régulièrement l'inventaire des ressources minérales de la RDC ;
11. Faire un état des lieux des titres miniers qui font l'objet de cas de force majeure ;
12. Créer un cadre d'échanges pluridisciplinaire afin de vider certaines contradictions entre les Code et Règlement miniers.

PANEL 3. : Transparence et redevabilité dans le secteur minier

Ce panel a été modéré par Monsieur **Maurice MIEMA MIEMA**, Directeur au CEEC et Président du Groupe de Travail sur la production artisanale et alluvionnaire du Processus de Kimberley, avec comme rapporteurs :

- Monsieur **Dany MPANGA**, Expert-Chef de Service à la CTCPM ;
- Monsieur **Aimé LUSHIMA**, Chef de Division à l'Administration des Mines ;
- Monsieur **Papy SAKATA**, Expert à la CTCPM.

Le panel a été gratifié par quatre sous-thèmes suivants :

1. « **Publication des contrats miniers et accès à l'information minière** » par Monsieur **François NZIRA**, Expert à l'ITIE ;

2. « **De la conciliation, de la divulgation des informations minières et de la confidentialité des données liées aux affaires** » par Monsieur **Georges BOKONDU**, Représentant du SARW ;
3. « **L'intérêt fiscal de la présentation et de l'approbation de l'étude de faisabilité** » par Monsieur **Joachim MAYENDA MAKUALA**, Inspecteur Chef de Division à la Direction Général des Impôts ;
4. « **Lutte contre la fraude fiscale dans le secteur minier : Analyse du cadre juridique et de la pratique** » par Monsieur **Fabien MAYANI**, Directeur des programmes au Centre Carter-RDC.

Au terme des échanges, les observations et recommandations suivantes ont été formulées :

a) Observations

La publication des informations dans le secteur minier, notamment les contrats, mérite d'être éclaircie dans la mesure où le Code minier et ses mesures d'application n'indiquent pas clairement les informations qui doivent impérativement être publiées ni le mécanisme de leur transmission aux services compétents. En plus, la législation ne responsabilise pas clairement l'autorité et/ou le Service chargé de publier lesdites informations.

S'agissant de la publication ou non des contrats, dits commerciaux, conclus par les entreprises minières, cas du contrat de partenariat EGC -TRAFIGURA, celle-ci devrait être abordée suivant une approche transversale qui implique aussi bien le Ministère du Portefeuille, qui gère les actifs miniers de l'Etat, le Ministère des Mines ainsi que les opérateurs du secteur.

Quant à l'étude de faisabilité, élaborée par le requérant, titulaire d'un droit minier d'exploitation, elle revêt un intérêt pour l'Etat sur le plan fiscal, dès lors qu'elle permet de s'assurer de la rentabilité globale du projet minier.

Dans ce contexte, si elle est élaborée conformément à la Directive reprise à l'annexe XVI du Règlement minier, l'étude de faisabilité permettra à l'Etat une prévisibilité :

- des recettes ainsi que le niveau de leur répartition ;
- des retombées en termes d'emplois directs que peut générer le secteur.

La lutte contre la fraude fiscale dans le secteur des mines passe soit par la mise en œuvre rigoureuse de la législation en vigueur (Code minier et ses

mesures d'application) soit par l'opérationnalisation effective des structures dédiées (Cas du Fond Minier pour les Générations futures).

b) Recommandations :

1. Organiser un débat général avec les parties prenantes pour déterminer la nature des informations susceptibles d'être publiées dans le cadre de la transparence, suivant les normes ITIE ;
2. Expliciter le contenu de l'article 7 quater du Code minier en déterminant clairement le responsable en charge de la publication des contrats miniers ;
3. Demander au Ministère du Portefeuille de déterminer le caractère **public ou non** d'un ou de plusieurs aspects des contrats dits commerciaux, en vue de leur publication par le Ministère des Mines ;
4. Suggérer à l'ITIE d'intégrer dans son périmètre de déclaration tous les acteurs dans le mécanisme de transparence et de redevabilité collective ;
5. Poursuivre le processus de vulgarisation du Code Minier et de ses mesures d'application sur la mise en œuvre de la Directive du Ministère des Mines précisant le contenu de l'étude de faisabilité et la procédure de son approbation, reprise à l'annexe XVI du Règlement minier ;
6. Contraindre les titulaires des droits miniers datant d'avant 2018 à actualiser leurs études de Faisabilité conformément à la Directive en la matière ;
7. Renforcer les capacités, en termes d'expertise, des membres de la Commission chargée de l'examen des Études de Faisabilité « CEEF » ;
8. Mettre en place un système de publication des statistiques de production et d'exportation par entreprise minière ;
9. Finaliser le processus de numérisation de l'Administration fiscale et la doter des outils adéquats de contrôle ;
10. Renforcer les mesures réglementaires de contrôles des prix des transferts et analyser les clauses contenues dans les contrats de prestations des services entre les titulaires des droits miniers et leurs partenaires ;

II^{ème} JOURNEE

PANEL 4. : Participation de l'Etat, chaîne de valeur locale et promotion de la classe moyenne

Le panel a connu comme modérateur Monsieur **Pius BOULU**, Chef de Division à l'Administration des Mines. Avec comme rapporteurs :

- Monsieur **MOKEMO NGAMOBA**, Expert à la CTCPM ;
- Monsieur **KAPENDWE KIPILI**, Expert à la CTCPM ;
- Monsieur **Philippe MBUYAMBA**, Expert au CAMI.

Six sous-thèmes ont été développés dans ce panel, à savoir :

1. « **Analyses des statistiques des entreprises minières** » par Monsieur **Christian SHABANTU**, Expert en études des marchés ;
2. « **Problématique de la gestion de la participation minoritaire de l'Etat dans les entreprises minières privées** » par Monsieur **Norbert NKUBU**, Président du Conseil Supérieur du Portefeuille ;
3. « **Problématique de la contreperformance des entreprises du Portefeuille** » par Monsieur **KALAA MPINGA**, Expert et consultant International en Mines ;
4. « **Perspectives de l'industrialisation du secteur minier de la RDC : de l'exportation des produits à faible valeur ajoutée à l'appui du programme de reconstruction nationale** » par Monsieur **MABOLIA YENGA**, Coordonnateur de la CTCPM ;
5. « **Développement des chaînes de valeur locales : Cas des taillerie et raffinerie** » par Monsieur **Dieudonné-Louis TAMBWE**, Coordonnateur-Adjoint chargé des Questions Techniques à la CTCPM ;
6. « **Problématique de la Sous-traitance et émergence de la classe moyenne de la RDC** » par Monsieur **Ahmed KALEJ KAND**, Directeur Général de l'Autorité de Régulation de la Sous-traitance.

a) Observations

Dans ce panel, les orateurs ont épinglé les faits suivants :

- l'impact des fluctuations des marchés internationaux sur l'économie congolaise foncièrement dépendante des mines ;

- le déficit infrastructurel lié principalement à l'énergie que l'Etat congolais peine à garantir aux exploitants alors que la RDC fait partie des 10 pays africains dont la demande énergétique a triplé au cours de la dernière décennie ;
- la nécessité de réfléchir sur la mise en place de nouvelles stratégies basées la conquête de nouveaux marchés, la mise en valeur des gisements par leur certification, l'après mine, etc. ;
- la problématique de la gestion de la participation minoritaire de l'Etat dans les entreprises minières privées, notamment certains facteurs conditionnant le secteur minier congolais comme : ses **forces** (une législation équilibrée et nationaliste, un secteur ouvert aux privés, des gisements contenant des quantités importantes des minerais et une diversité des mines), ses **faiblesses** (instabilité politique, manque de contrôle des opérateurs miniers, absence d'études géologiques approfondies et absence de la réponse énergétique pouvant soutenir l'activité minière), ses **opportunités** (accroissement de la demande dans le monde, dépendance du monde vis-à-vis de certains des minerais congolais, l'industrialisation de plusieurs pays et le relèvement des capacités de production) et ses **menaces** (Les autres pays possédant les mêmes minerais que la RDC, La fraude minière orchestrée par certaines de nos institutions, Les pays frontaliers à la quête du développement mais en manque de ressources naturelles et Les nouvelles technologies synthétique remplaçant les matières premières.).
- la nécessité de réfléchir sur d'autres options de gestion stratégique des participations minoritaires de l'Etat dans les entreprises minières afin de permettre à ce dernier de jouir, au plan financier, de ses droits miniers incarnés par les actifs économiques qu'ils représentent, à savoir les substances minérales de son sous-sol, dont certaines participent au développement actuel de l'humanité.

Dans cette optique, deux pistes à explorer ont été proposées, en l'occurrence :

- la redéfinition du mode d'intéressement de l'Etat, fondé non plus sur l'accès au dividende, mais plutôt sur la participation à l'activité ;
- et la monétisation des participations minoritaires et même, une quotité des participations majoritaires dans les sociétés minières.

- la nécessité pour les entreprises de se faire enregistrer afin de permettre à l'ARSP de mieux les protéger face à tous les problèmes auxquels elles font face dans l'exercice de leurs activités ;
- le renforcement des prérogatives de l'autorité de régulation de la sous-traitance dans le secteur privé;
- l'absence des infrastructures des voies de transport et communication, le déficit énergétique, la carence de raffinerie et l'inexistence de la transformation locale des produits miniers ;
- la contreperformance des entreprises minières du portefeuille de l'Etat.

b) Recommandations :

1. Faire une étude approfondie et une évaluation de toutes les entreprises minières de l'Etat ;
2. Associer les techniciens dans la gestion des entreprises de l'Etat et réduire la pression des mandataires sur l'immédiateté des résultats ;
3. Mettre en place un panel des jeunes qui aspirent à travailler dans le secteur des mines afin qu'ils y soient rodés et préparés aux grands défis du lendemain ;
4. Faire une étude d'analyses des données, des fluctuations des marchés des mines depuis les années 80 ;
5. Renforcer les capacités des services en charge des statistiques en vue de faire des projections plus élaborées ;
6. Établir le profil des potentiels clients et investisseurs de la RDC afin de diversifier et d'agrandir notre carnet d'adresse des opérateurs miniers ;
7. Créer un cadre permanent de concertation entre le Ministère du Portefeuille et celui des Mines afin de s'assurer du respect de la quotité de 10% de participation non diluables de l'Etat dans toutes les entreprises minières, lors de la transformation du PR en PE.
8. Restructurer les entreprises du portefeuille de l'Etat en s'inspirant des modèles chilien et botswanais ;
9. Inciter les entreprises du Portefeuille à réaliser la recherche concomitamment avec l'exploitation de leurs gisements ;
10. Ouvrir le capital des entreprises du Portefeuille de l'Etat aux privés pour un bon management ;

11. Prioriser la transformation locale des produits miniers de la RDC ;
12. Renforcer les prérogatives de l’Autorité de Régulation de la Sous-traitance du secteur Privé (ARSP) et corser les sanctions à appliquer aux entreprises principales contrevenantes ;
13. Participer à la définition et à la vulgarisation du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ainsi que du Plan Directeur d’Industrialisation (PDI) ;
14. Adopter un modèle d’économie participative et non essentiellement basé sur la fiscalité ;
15. Impliquer la BCC dans la recherche des solutions sur la captation des flux matières de l’or artisanal ;
16. Financer une étude de faisabilité pour une câblerie de cuivre ;
17. Implanter la sidérurgie et favoriser l’intégration industrielle ;
18. Créer une ou plusieurs raffineries d’Or particulièrement autour des Zones d’Exploitation Artisanales de cette commodité ;
19. Implanter une usine de production des piles à base des métaux de batterie que sont le Manganèse, le lithium, le cobalt etc. ;
20. Capter le maximum de la production issue de l’exploitation artisanale et procéder à sa transformation (raffinage, taille) locale ;
21. Définir et traiter localement la quotité de la production industrielle conformément aux dispositions pertinentes de l’article 559 bis du Règlement minier ;
22. Raffiner ou procéder à la taille, selon que la substance s’y prête, de tout ou partie de la production de joint-venture à créer avec les entreprises minières du Portefeuille de l’Etat ;
23. Mettre à la disposition du marché local des produits raffinés de nos filières majeures, afin qu’elles soient la matière première pour l’industrie nationale, que ce soient les câbleries, les bijouteries, joailleries, etc. ;
24. Restaurer et construire les voies de transport et de communication ;
25. Régler la question du déficit énergétique récurrent en s’appuyant sur les dispositions pertinentes de l’article 220, alinéa 3 du Code Minier.

PANEL 5. : Potentiel des ressources minérales non-métalliques et problématiques de l'exploitation minière artisanale en RDC

Ce panel a travaillé sous la modération de Monsieur **Jean Baptiste OTSHUDI DISASHI**, Directeur Juridique et de lutte contre la fraude minière au CEEC, assisté des rapporteurs ci-après :

- Madame **MARIKA NGOIE MUDIAY**, Chef de Division Juridique au CEEC ;
- Monsieur **Nestor MAWEZE**, Expert au SAEMAPE ;
- Monsieur **Thierry KALOMBO**, Chargé d'Etudes au Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre des Mines.

Cinq (05) sous-thèmes ont été présentés dans ce panel, il s'agit de :

1. « **Potentiel des ressources minérales non-métalliques en RDC** » par le Professeur **Raphaël MATAMBA JIBIKILA** ;
2. « **L'institution des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) et la problématique de la gestion des coopératives minières ainsi que de la qualification des sites d'exploitation artisanale** » par Madame **Yasmine NZUMA**, Expert au BGR ;
3. « **Expérience de viabilisation des sites miniers, cas du site de Bisie-Walikale-Nord-Kivu** », par Monsieur **Daniel NGOIE MBAYO**, Directeur de la coordination des Entités au CEEC ;
4. « **Viabilisation de l'exploitation artisanale de la filière cupro-cobaltifère** » par Monsieur **Louis WATUM**, Directeur Général de KICO et Président de la Chambre des Mines.

a) Observations

Ce panel a relevé ce qui suit :

- l'existence à ce jour à d'un nombre élevé d'exploitants miniers artisanaux, ± 1.800.000 ;
- l'impact de cette activité minière est d'environ 20% de la production du cuivre et du cobalt, 100% du coltan, 75% de la cassitérite et de la wolframite, plus ou moins 30 % de la production de l'or non canalisés dans le circuit officiel de commercialisation.

- l'envahissement des périmètres miniers couverts par des titres miniers exclusifs par les exploitants artisanaux du fait de la non viabilité et de l'inaccessibilité des ZEA ;
- la présence des enfants dans les sites miniers de l'exploitation artisanale;
- La viabilisation de l'Exploitation Artisanale de la Filière cupro-cobaltifère.

b) Recommandations :

1. Renforcer les capacités des coopératives minières et des produits de carrières (formation, encadrement et assistance) ;
2. Instituer des ZEA viables pouvant muter vers le PEPM ;
3. Faciliter l'accès au financement des coopératives minières et des produits de carrières auprès des banques locales ;
4. Procéder à la viabilisation et fiabilisation des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA), à l'instar du modèle AlphaMin Bisie ;
5. Renforcer le contrôle, de la transparence et bonne gouvernance ;
6. Renforcer les capacités techniques du Service d'Assistance et d'Encadrement de l'exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE) ;
7. Procéder à l'identification biométrique de tous les exploitants miniers artisanaux à travers le pays ;
8. Actualiser la cartographie des ZEA en RDC ;
9. Inciter les Bureaux d'études géologiques agréés à travailler en partenariat avec le SAEMAPE, de manière à réaliser des études de viabilisation et fiabilisation des Zones d'Exploitation Artisanale (ZEA) ;
10. Elaborer une stratégie de viabilisation des ZEA, assorti d'un Plan d'Action ;
11. Mettre en place une plateforme de différentes parties prenantes en vue d'apporter des solutions durables aux problèmes des ZEA.

PANEL 6. : Responsabilités environnementale et sociétale des entreprises minières

Sous la modération de Monsieur **MUAMBA MUSHI MPAKU**, Expert-Chef de Département à la CTCPM, ce panel a eu comme rapporteurs :

- Monsieur **Christian MAKABUZA**, Expert à la CTCPM ;
- Monsieur **Guy KABINDA**, Chargé d'Etudes au Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre des Mines ;
- Monsieur **Platini MBUNGU**, Expert au CEEC.

Dans ce panel, les participants ont suivi tour à tour les exposés des orateurs autour des sous-thèmes ci-après :

1. « **Le Rapport entre les communautés locales et les entreprises dans l'élaboration et la gestion du Cahier des charges** » par Monsieur **Dieudonné KISHIKO HAMBA**, Directeur Chef de Service de la Protection de l'Environnement Minier « DPEM » ;
2. « **L'état de la mise en œuvre de la sûreté financière de réhabilitation de l'environnement** » par Monsieur **Michel KIBONGE**, Directeur de Cabinet de Son Excellence Madame la Ministre des Mines ;
3. « **L'état de la mise en œuvre des dispositions légales sur les Etudes d'Impact Environnemental et Social et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale** » par Monsieur **RAMAZANI LUTUBA**, Directeur Chef de Service Hygiène, Santé et Protection à l'Administration des Mines.

a) Observations

Ce panel a émis les observations suivantes :

- la nécessité d'une participation efficace des communautés et autorités locales dans l'élaboration, la gestion et le contrôle du cahier des charges ;
- l'absence de la mise en œuvre des mécanismes de réhabilitation des sites miniers en ce qui concerne l'exploitation minière artisanale ;

- la nécessité d'encourager les exploitants artisanaux à se regrouper en coopératives minières qui devront constituer le fonds de réhabilitation de l'environnement susceptible d'atténuer les impacts négatifs issus de l'exploitation minière artisanale sur l'environnement ;
- la non-maîtrise de la notion de la Sûreté Financière de réhabilitation de l'environnement par les opérateurs miniers ainsi que les banques agréées en République Démocratique du Congo ;
- les questions de la capacité des Ressources humaines, de la planification et des conditions des agents chargés d'administrer le code et règlement miniers ;
- la non opérationnalisation du Fonds Minier pour les Générations futures, trois ans après sa création et du non financement du Service Géologique National du Congo ;

b) Recommandations :

1. Vulgariser le Code Minier et ses mesures d'application en ce qui concerne la responsabilité environnementale et sociétale des entreprises minières ;
2. Encourager la collaboration entre la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier « DPEM », l'Agence Congolaise de l'Environnement « ACE » et le Fonds National de Promotion et de Service Social « FNPSS » à travers l'Arrêté Interministériel y afférent ;
3. Sensibiliser les autorités locales pour la prise en compte du Plan Local de Développement et des actions retenues dans le cahier des charges ;
4. Renforcer le rôle de planification et suivi permanent des activités minières programmées par l'organisme spécialisé qu'est la C.T.C.P.M ;
5. Mettre en place un critérium pour l'élaboration du budget du Cahier des Charges ;
6. Sensibiliser les exploitants miniers artisanaux et les coopératives minières à constituer le Fonds de réhabilitation des Zones d'Exploitation Artisanale ;
7. Mettre en place les organes des Entités Territoriales Décentralisées conformément à la Loi afin de permettre à ces entités de se doter de Plans Locaux de Développement ;

8. Rendre effective la décentralisation des Services de l'Administration des mines afin de leur permettre de jouer leur rôle conformément aux textes les régissant.

II.3. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture de ces assises a connu les temps forts suivants :

- la lecture du rapport-synthèse des travaux par le Coordonnateur de la CTCPM ;
- la communication de Monsieur **AL. KITENGE**, Expert Economiste et ;
- le discours de clôture de Son Excellence Madame la Ministre des Mines, **Antoinette N'SAMBA KALAMBAYI**, qui a tenu à remercier les panelistes pour le travail abattu et s'est engagée à traduire en action, dans une feuille de route, les recommandations issues de ces travaux.

Fait à Kinshasa, le / /2021

Le Rapporteur Général,

MABOLIA YENGA
Coordonnateur de la CTCPM